

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze,
Le vingt six juin, à vingt heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,
sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, DEUX, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, LEVESQUE, DAGUIZE, JARDIN, GILLET, BOUYER, SAILLANT, SOBRAQUES-BRAYE, CORNETI, ALLANIC, OLLIVAUD, CHESNEAU, RUSSELL, PRUKOP, SIMON, HUCHET, CAZIN, BELLIOU, DUBOIS, ROBIN, TRICHET, BERTHELIER.

A l'exception de :
Madame FRAUX qui a donné pouvoir à Monsieur DEUX,
Monsieur POUSSET qui a donné pouvoir à Monsieur LE MAIRE,
Madame CARNAC qui a donné pouvoir à Monsieur BELLIOU.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur CAZIN est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

24/ MULTI-ACCUEILS - ACTIONS DE SOUTIEN A LA PARENTALITE - DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE LOIRE-ATLANTIQUE

RAPPORTEUR : Monsieur DONNE, adjoint au Maire

EXPOSE :

Les multi-accueils pornichétins proposent des ateliers de soutien à la parentalité.

Ce projet, mis en place depuis 2009 aux Petits Matelots est étendu cette année aux P'tits Dauphins. Les sujets abordés tels que la mort, la fratrie, le doudou, l'acquisition de la propreté, la sexualité ont été programmés à la demande de parents qui fréquentent régulièrement ces ateliers.

Les parents se sentent concernés et sont acteurs de cet « espace de paroles » mis à disposition. Dans le long terme, cela participe pleinement à une définition claire de la place de chacun « au côté de l'enfant ».

Les ateliers sont animés par une psychologue et une professionnelle de la petite enfance des multi-accueils.

Ce projet va dans le sens d'une conception de coéducation nécessaire au respect des places et des fonctions de tous les éducateurs au sens large du terme.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à déposer un dossier de demande de subvention de fonctionnement pour un montant de 800 € auprès du Conseil Général de Loire-Atlantique, dans le cadre des actions de protection de l'enfance et de solidarité.

DELIBERATION :

⇒ Vu le dossier de demande de subvention,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

Date de convocation

20 juin 2014

Date du
Conseil Municipal

26 juin 2014

Nombre de
conseillers

En exercice 33

Présents --- 30

Votants ----- 33

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,
Pour le Maire,
Frédérique MARTIN,

1^{ère} adjointe
au Maire

DECISION :

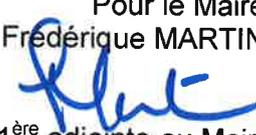
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à déposer un dossier de demande de subvention pour un montant de 800 € auprès du Conseil Général de Loire-Atlantique et à signer tout acte ou convention afférent à cette demande.
- Précise que les crédits sont inscrits en dépenses et en recettes au budget correspondant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Pour le Maire,
Frédérique MARTIN,




1^{ère} adjointe au Maire